

Budget modifié de l'exercice 2021 du plan d'activités annuel de l'ARSF pour l'exercice de 2020 à 2023 – Juillet 2020

Cotisations modifiées liées aux droits des secteurs et répercussions sur les coûts

Secteur (en milliers de dollars)	Assurance							Régimes de retraite (fixes et variables)	Caisses populaires (variables)	Courtiers hypothécaires (fixes)	Prêts et fiducies (variables)	Planificateurs et conseillers financiers	Total
	Automobile et produits d'assurance	Prestataires de services de santé	Pratiques – ass. IARD	Régl. prud. – ass. IARD	Pratiques – ass. vie et maladie (variables)	Pratiques – ass. vie et maladie (fixes)	Total des assurances						
Revenus pour 2020-2021													
Frais de tenue de compte	16	148	187	1	-	5,679	6,031	56	113	-	2	-	6,201
Droits exigés/Cotisations	20,032	4,012	11,004	203	2,309	-	37,561	26,207	12,940	-	53	581	77,342
Frais de demande de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,457	-	-	13,457
Revenus totaux	20,048	4,160	11,191	204	2,309	5,679	43,592	26,263	13,053	13,457	55	581	97,000
Coûts pour 2020-2021													
Coûts directs	14,448	3,792	8,430	154	1,703	4,189	32,715	19,791	9,835	8,590	41	599	71,570
Coûts courants	5,665	1,487	3,305	60	668	1,642	12,828	7,760	3,856	3,368	16	-	27,829
Coût total	20,114	5,278	11,735	214	2,371	5,831	45,544	27,551	13,691	11,958	58	599	99,400
Frais fixes prévus par rapport à la participation aux coûts communs	(410)		(225)	(4)	(47)		(686)	(536)	(265)	1,499	(1)	(12)	(0)
Frais fixes prévus sous participation assumée par les payeurs variables	1,139	(1,119)			131	(152)	-						-
Recouvrement – surplus/(déficit)	(795)	-	(319)	(6)	(146)	-	(1,266)	(753)	(373)	-	(2)	(6)	(2,400)
Financement provenant des recettes excédentaires par rapport aux coûts de l'exercice de 2019-2020	795	-	319	6	146	-	1,266	753	373	-	2	6	2,400

Le plan d'activités annuel (PAA) de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) pour l'exercice de 2020 à 2023 et le budget de l'exercice de 2020-2021 ont été approuvés par le Conseil d'administration (le Conseil) de l'ARSF en février 2020. Le PAA a ensuite été approuvé par le ministre des Finances. En raison des difficultés que peut avoir causées la COVID-19 dans nos secteurs réglementés, le Conseil a ensuite modifié le budget de l'ARSF, comme ci-dessus, afin de réduire la facturation des cotisations de 2,4 millions de dollars afin de maintenir les recettes budgétisées de l'exercice de 2020-2021 au même niveau que celles de l'exercice de 2019-2020. Le Conseil d'administration a également approuvé une somme allant jusqu'à 2,6 millions de dollars en coûts non budgétisés auparavant dans l'exercice de 2020-2021 et causés par la perturbation liée à la COVID-19 (non indiquée ci-dessus), mais a décidé de ne pas augmenter la facturation des cotisations pour couvrir ces hausses. Les recettes excédentaires par rapport aux coûts provenant des résultats financiers de l'exercice de 2019-2020 financeront ces deux postes.